



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 10 Mai 2019

La Poste



La CGT FAPT signe l'accord handicap à La Poste

Les négociations ont débuté le 19 décembre 2019 avec 3 plénières et 2 bilatérales.

De nombreuses propositions de la CGT ont été portées tout le long des négociations à partir de nos repères revendicatifs et avec le vécu des salariés handicapés.

Plusieurs thèmes ont été portés par la CGT:

- ▶ La Prévention
- ▶ Le rôle des CHSCT
- ▶ Les aménagements des postes de travail
- ▶ Les emplois RQTH (reconnaissance qualité travailleur handicapé) : embauche, aménagements, accessibilité adaptations formations...
- ▶ La formation
- ▶ Les différentes ASA (autorisations exceptionnelles d'absences rémunérées)
- ▶ De nouveaux droits (paiements à temps complet le mi-temps thérapeutique des ACOS pendant leurs CA, élargissement bourse solidarité vacances, ...)
- ▶ Aspect financier : aides à la mobilité, services à la personne, les absences non prises en compte dans le calcul des primes...).

La CGT a obtenu des avancées lors de la négociation notamment **sur le budget RQTH** avec 3 millions de plus, soit 23 millions, et le recrutement de 650 salariés au minimum ainsi que **la réaffirmation du rôle du CHSCT** et plus particulièrement la consultation systématique pour tous les aménagements de poste de travail, et information à chaque étape et la prise en compte de toutes les maladies invisibles handicapantes.

Mais il reste encore des droits à conquérir notamment sur la question des licenciements pour invalidité ou encore la responsabilité de l'employeur qui dans 90% des cas est responsable de la situation de handicap.

La fin des négociations et la signature de l'accord ne veulent pas dire que tout s'arrête bien au contraire, la CGT avec les salariés continuera de les porter.

D'autres revendications sont inscrites dans l'accord et la CGT mettra tout en œuvre pour que les droits et garanties des salariés soient respectés et que l'accord soit appliqué dans les services.